

ÉCHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 22 JUIN 2022

Un nouvel espace de dialogue
avec les commerçants
et le monde économique



UN NOUVEL ESPACE DE DIALOGUE AVEC LES COMMERÇANTS ET LE MONDE ÉCONOMIQUE

Le Conseil Consultatif Économique d'Arrondissement (CCEA) est initié et porté par les élus du 4^{ème} arrondissement. C'est une nouvelle instance de dialogue, d'échanges et de construction entre élu.e.s, services, acteurs économiques et leurs représentants, dédié à la question de l'économie locale. L'objectif est de construire une économie plus durable et plus solidaire, en protégeant le commerce de proximité.

Présentation du rapport sur la « création du Conseil Consultatif Économique d'Arrondissement (CCEA) et de l'adoption de son règlement intérieur », par Matthieu Arrondeau, adjoint Economie de proximité et emploi, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 22 juin 2022.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 22 juin 2022](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 14 septembre 2022, à 18h30.
En salle du Conseil ou sur [la chaîne YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

MATTHIEU ARRONDEAU, rapporteur :

Cette délibération que je vous présente ce soir concerne spécifiquement notre arrondissement, donc j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter au travers cette délibération : la création de la Communauté Consultatif des Entreprises de l'Arrondissement qui a vocation à être constitué dans tous les arrondissements de notre ville et notre arrondissement est le deuxième à créer cette instance après le 3ème arrondissement en 2021.

Dans ce contexte d'incertitude que nous connaissons, il nous a paru nécessaire et pertinent de créer un espace de dialogue avec des acteurs de notre territoire dans le but d'échanger de manière constructive sur les enjeux de résilience de l'arrondissement et être en capacité collective de mener des actions concrètes et coopératives sur notre territoire.

En intégrant pleinement les entreprises du 4ème arrondissement dans les réflexions et les questions d'intérêt général, nous souhaitons valoriser la responsabilité sociétale et la citoyenneté entrepreneuriale dans notre quartier.

Et les sujets ne manqueront pas. Nous échangerons bien sûr sur les sujets d'aménagement, sur les questions d'urbanisme et également sur les problématiques d'emplois et de recrutement. La gestion des déchets, la logistique urbaine et la livraison de marchandise, la mutualisation des moyens et des charges et aussi pourquoi pas la vogue.

Le CCEA constitue une commission extramunicipale et s'inscrit en complémentarité avec les instances de démocraties participatives.

Il est composé d'élus d'arrondissements, de la majorité et de l'opposition, de représentants des associations de commerçants sédentaires et non sédentaires et d'organisations professionnelles. Des champs consulaires, des Conseils de quartiers et des Comités d'initiatives locales et aussi des services de la Ville, en l'occurrence la DECA.

Pourront aussi être invités, associés, des structures entreprises et représentatives de notre quartier. Je pense notamment à la Compagnie Nationale du Rhône et les Hospices Civils de Lyon qui sont les deux gros employeurs de notre arrondissement. Egalement aussi les professions libérales et médicales et j'ajoute aussi la Métropole de Lyon en tant que partenaire institutionnel.

Au-delà de l'aspect consultatif et de l'échange de ce CCEA, je souhaite également et vivement que nous soyons en mesure collectivement de proposer des temps de rencontres, d'aller vers les entreprises du territoire.

Les citoyens et les associations sont des thématiques de développement de notre territoire, des sortes d'ateliers de la transition. Nous pourrions faire intervenir des experts, mettre en avant des retours d'expériences d'autres collectivités et d'entreprises à la pointe du changement et conclure des projets et des actions concrètes sur notre quartier.

Chers collègues, la création de ce CCEA constitue une nouvelle étape dans le développement de notre territoire et participe à notre volonté de travailler de manière participative et démocratique.

Je vous invite donc à y voter favorablement.

ANNE PELLET, conseillère d'arrondissement :

Monsieur Arrondeau, merci pour cette proposition qui j'imagine est commune à tous les arrondissements.

On n'imagine pas le nombre d'entreprises qui existe dans nos propres arrondissements et qu'on ne met pas en valeur et on des pépites et en plus on a vraiment des gens qui s'investissent, qui passent beaucoup de temps. Vous savez ce que c'est une entreprise, parce que vous en avez eu une aussi.

Bien sûr elles ont un rôle fondamental, ne serait-ce que pour accueillir des gens et donner de l'emploi, être générateur de richesse dans le bon sens du terme.

Et donc je vous remercie de les impliquer dans la vie de l'arrondissement, c'est essentiel et je suis ravie qu'en tant qu'élue de l'opposition, on puisse y participer. Merci.

LOÏC RIGAUD, conseillère d'arrondissement, délégué au dialogue citoyen:

Merci Monsieur le Maire, chers Collègues,

Monsieur Arrondeau, bravo pour votre présentation qui montre bien le travail que vous avez fourni pour monter ce Conseil Consultatif Economique d'Arrondissement qui va nous permettre de créer un espace officiel de dialogue entre les acteurs économiques et notre arrondissement, et notre Conseil d'Arrondissement aussi, parce que ces commissions extramunicipales d'arrondissement sont pensées.

C'est finalement un moyen d'organiser le dialogue entre la Mairie et les acteurs de notre territoire, mais un moyen officiel de l'organiser, de lui apporter des moyens, vous l'avez souligné en parlant d'audition ou d'autres rapports qui pourraient

être fait, et aussi de la transparence dans ce dialogue. Un moyen d'assurer la transparence entre la Mairie et les arrondissements, je m'en félicite en tant que Conseiller au dialogue citoyen.

D'autres commissions auront vocation à être créées dans le temps. Je pense à Marie-Agnès Cabot qui a souligné tout à l'heure la question des aînés. Un travail est en cours et devrait émerger dans l'année. Également auprès des enfants, Laura Arnod porte le projet et devrait nous permettre d'assurer le rôle de proximité qu'a pour fonction notre Mairie d'arrondissement, souvent souligné dans les interventions, et qui est moyen de l'organiser, de le structurer au quotidien.

Dire aussi peut-être que le CICA sera pensé à terme comme l'instance qui permettra d'interpeler les élu-es d'arrondissement directement en marge du Conseil d'arrondissement, comme cela a pu être fait aujourd'hui sur la Vogue, avec un débat riche, qui a pu avoir lieu avec les associations et les adjoints présents.

Je profite juste de la délibération pour dire un mot : le budget participatif a clos sa première phase récemment, le 17 juin dernier. 1427 idées ont été déposées par les habitants de la Ville de Lyon. Beaucoup d'idées, beaucoup de projets qui ont émergés. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de parcourir les projets qui ont été portés sur l'arrondissement. 100 idées exactement ont été proposées sur le 4^{ème} arrondissement, c'est quelque chose de riche qui va pouvoir, au-delà des projets qui seront portés sur le long terme dans ce cadre du budget participatif, nourrir peut-être notre projet d'arrondissement, notre projet municipal.

Pour rappel sur le calendrier, une analyse de ces propositions va être faite par les services jusqu'au 4 novembre et à partir du 7 novembre jusqu'au 4 décembre les citoyens seront invités à sélectionner les projets qu'ils veulent retenir, selon un système dont j'aurai l'occasion de reparler dans ce Conseil d'arrondissement et qui permettra de faire aboutir les projets dans les 2 prochaines années.
Je vous remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

▼▼▼ Lire la délibération ▼▼▼

Objet : Création du Conseil Consultatif Économique d'Arrondissement (CCEA) – adoption du Règlement intérieur du CCEA

Mesdames, Messieurs,

La création d'un Conseil Consultatif Économique d'Arrondissement (CCEA) répond à l'objectif fixé par le nouvel exécutif d'une meilleure prise en compte des avis et de l'expertise des acteurs du territoire dans la construction et la déclinaison territoriale des politiques publiques municipales.

Cette nouvelle instance de dialogue continu, inclusif et contributif, dédié à la question de l'économie locale, initié et porté par les élus du 4^{ème} arrondissement, s'inscrira pleinement dans les objectifs stratégiques de la Ville en matière d'emploi et d'économie durable sur son territoire, déclinés en quatre axes :

- Permettre à tous les lyonnais.e.s d'avoir accès à une offre de qualité et couvrant l'ensemble des besoins du quotidien à proximité de son lieu de vie, en créant un environnement favorable au commerce et s'assurant de la diversité de l'offre,
- Faire de la Ville de Lyon un territoire zéro-déchet/zéro-gaspillage et sobre en consommation de ressources, en accompagnant l'ensemble des commerçants dans la transition écologique et sociale et valorisant les structures qui s'y sont engagées,
- Fédérer, innover et expérimenter pour construire une économie plus durable et plus solidaire, en protégeant le commerce de proximité, valorisant les savoir-faire et produits locaux, l'excellence de l'artisanat,
- Assurer un accès égal à l'emploi pour toutes et tous.

Dans cette perspective, le Conseil Consultatif Economique d'Arrondissement (CCEA), qui a vocation à se déployer dans tous les arrondissements de la Ville, vise à :

- Créer un espace de dialogue, d'échanges et de construction entre élu.e.s, services, acteurs économiques et leurs représentants,
- Faire des acteurs économiques des partenaires dans l'application des actions et projets concrets mis en oeuvre sur le territoire, et ce de manière transversale sur toutes les questions d'intérêt général : l'emploi et l'insertion, le développement durable, la mobilité, la santé et l'alimentation, la propreté et la gestion des déchets...
- Être en capacité de mobiliser une parole collective constituée susceptible de contribuer à nourrir des orientations au service de l'intérêt général et d'un projet de territoire,
- Faciliter à travers la participation de tous les acteurs économiques, à l'émergence de solutions concrètes concernant des problématiques identifiées grâce à des projets collectifs et coopératifs, ceci permettant que les acteurs économiques soient pleinement intégrés à la vie locale,

- Associer les acteurs économiques à court, moyen et long terme dans les réflexions en cours sur l'aménagement urbain et le développement économique afin d'éviter par exemple les hyperpolarisations et les zones blanches commerciales,
- Constituer des lieux de réflexion, de partage d'informations et des groupes de travail thématiques qui élaborent des préconisations et recommandations,
- Contribuer à l'animation et au dynamisme commercial dans les quartiers, envisager de nouvelles modalités d'action et de communication auprès de l'ensemble des acteurs économiques et de la population,
- Susciter la création de nouvelles associations de commerçants et aider à la professionnalisation des associations de commerçants,
- Valoriser la responsabilité sociétale et la citoyenneté entrepreneuriale dans les quartiers.

Le Conseil Consultatif Economique d'Arrondissement (CCEA) constitue une commission extramunicipale d'arrondissement (ou Conseil Consultatif au sens de l'article 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) et conformément au Titre 3 – Article 1 du règlement intérieur de la mairie du 4^{ème} arrondissement actuellement en vigueur.

Le Conseil Consultatif Economique d'Arrondissement (CCEA) s'inscrit en complémentarité avec les instances de démocratie participative déjà existantes (Conseils de Quartier, CICA) au sein de l'arrondissement.

Le Conseil Consultatif Economique d'Arrondissement (CCEA) est composé d'élu.e.s d'arrondissement, de représentants des associations de commerçants et des organisations professionnelles, des chambres consulaires et des instances de démocratie participative. La Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat de la Ville de Lyon est membre permanent du CCEA. Une qualité de membre invité permet d'élargir ponctuellement et autant que de besoin le périmètre des participants au CCEA.

Les conditions d'intégration au CCEA et la qualité de ses membres sont fixées par le règlement intérieur qui en détermine également les modalités de fonctionnement.